Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

# CONSEIL DE PARIS

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

**--------**

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DDCT 32** Subventions (16 500 euros) à trois associations œuvrant en faveur de l'animation locale et de la participation citoyenne.

**M^me^ Pauline VÉRON, rapporteure**

**--------**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son articles L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^me^ la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations ;

Vu l'avis du conseil du 7^ème^ arrondissement en date du 3 mai 2016 ;
Vu l'avis du conseil du 9^ème^ arrondissement en date du 2 mai 2016 ;
Vu l'avis du conseil du 15^ème^ arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M^me^ Pauline VÉRON, au nom de la 7^ème^ commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 7 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Centre d'information et d'animation du 7^ème^ INTER 7 », (20145 / 2016_01764), dont le siège social est situé 105, rue Saint Dominique, 75007 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Tout Autre Chose », (18990 / 2016_01357), dont le siège social est situé 13, rue Rodier, 75009 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Démocratie Locale Participative du 15ème » (17640 / 2016_02110), 22, rue de la Saïda, 75015 Paris.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- pour les articles 1 et 2 : 12 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016.

- pour l'article 3 : 4 500 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14008 provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la participation citoyenne, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016.

**La Maire de Paris,**

**Anne HIDALGO**